



Bijou : les pierres ne sont pas celles décrites dans la facture

Par **Sbee**, le **22/07/2014** à **14:59**

Bonjour,
Je me permets de vous contacter pour une histoire de bijoux.
J'ai hérité de ma grand-mère de boucles d'oreilles. J'ai la facture qui les accompagne (achat effectué au 20/12/2011, pour un montant de 1850 euros).
Aujourd'hui, je me suis rendue chez un bijoutier afin de savoir combien elles valaient, dans l'optique de les revendre.
Celui-ci m'a expliqué que les pierres décrites comme étant des diamants dans la facture ne l'étaient en fait pas.
Y'a-t-il un quelconque moyen de faire quoi que ce soit ? Est-ce que je peux lui rapporter ses boucles d'oreilles ? Est-ce que cela ne me concerne absolument pas ? Est-ce que je peux simplement me dire qu'il faudra que je sois méfiante si un jour je décide de m'acheter des bijoux en bijouterie... ?
Merci pour le temps que vous prendrez à me lire.
Cordialement,
Sbee

Par **moisse**, le **24/07/2014** à **13:14**

Bonjour,
Encore faut-il pouvoir prouver qu'il s'agit des mêmes pierres et qu'aucun remplacement n'a été effectué.
Si c'est le cas, vous ne pourrez pas sans expertise judiciaire prouver la fausse qualité de ces pierres.
Et rien ne dit que le bijoutier consulté ne se trompe pas.

Par **Sbee**, le **24/07/2014** à **13:23**

Bonjour,rnrnOui, je vous remercie... C'est ce que je me suis dit ensuite... Je ne vois pas comment je pourrais prouver quoi que ce soit en fait... Le bijoutier qui les a vendues peut tout simplement dire que ce ne sont pas celles que j'ai en ma possession... La facture ne décrit pas l'article dans les détails... Tant pis j'imagine !